



MUNICIPALITÉ DE TOURVILLE

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Lors d'une séance tenue le **6 mars 2023**, le Conseil municipal de la municipalité de **Tourville** a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME CONCERNANT LE ZONAGE NUMÉRO 03-2023.

Ce projet de règlement modifiera le règlement de zonage numéro 04-2016 actuellement en vigueur dans la municipalité de Tourville afin d'assurer la concordance avec le *Règlement numéro 02-2023 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet* lequel permet d'autoriser les résidences de tourisms de plus d'une unité d'hébergement par terrain et d'assouplir les normes concernant l'implantation des conteneurs, ainsi que de modifier les dispositions sur les abris temporaires hivernaux et les dispositions sur certains bâtiments et constructions complémentaires.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SE TIENDRA LE 3 AVRIL 2023 À 19H AU 962, RUE DES TREMBLES À TOURVILLE.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la municipalité de Tourville. Il s'agit de dispositions visant à modifier les usages permis dans les zones résidentielles (Ra), Mixtes (Mi), commerciales (Ca), industrielles (I) Publiques (P), Îlots déstructurés (Ad1 et Ad2), Agroforestières (Af), Forestières (F) et de villégiature (Rv).

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal de Tourville au 962, rue des Trembles.

Donné ce 7 mars 2023

Monsieur Normand Blier
Directeur général/Greffier-trésorier